



TOURNOI U11 CRITERIUM

SPORTING CLUB MONTREDON BONNEVEINE

CHALLENGE Patrice BLASI

REGLEMENT DU TOURNOI

PLAISIR DU JEU - FAIR PLAY - RESPECT DES ARBITRES

POINTS DE REGLEMENT IMPORTANTS DE NOTRE TOURNOI :

- **Règlement FFF du jeu à 8.**
- **8 joueurs + 4 remplaçants et 2 éducateurs uniquement sur le terrain.**
- **La durée des matchs sera de 12 mn.**
- **Les rencontres seront dirigées par des arbitres officiels.**
- **Les licences de chaque équipe devront être consultables à tout moment par la table de marque.**

1. Organisateur et lieu de la manifestation Cette manifestation est sous la responsabilité du SPORTING CLUB MONTREDON BONNEVEINE et se déroulera sur le stade Antoine TERRADES de Bonneveine, 1 place Bonnefon, 13008 Marseille. Le premier match débutera à 9 heures.

2. Nombre d'équipes participantes:

Catégorie	Nombre d'équipes
U11	16 équipes

3. Comité directeur: La veille du Rassemblement, le SCMB désignera un Comité Directeur qui sera composé de trois de ses membres. Il sera présent du début à la fin de la manifestation, sera responsable de son déroulement et aura la compétence pour régler litiges, réclamations et cas non prévus au règlement. Il pourra faire appel à toute personne jugée utile, afin de statuer en toute connaissance de cause. Ses décisions seront sans appel et applicables immédiatement.

4. Joueurs et encadrement des équipes: Les équipes seront encadrées par 2 dirigeants maximum, et seront composées indifféremment de filles ou garçons. Un joueur ou joueuse (y compris les gardiens de but) ne pourra jouer que pour une seule équipe. Les joueurs ou joueuses de catégorie d'âge inférieure seront tolérés dans la limite de 3 joueurs maximum sous la responsabilité du dirigeant. Joueurs, joueuses et dirigeants présenteront une licence FFF valide à la date de la compétition. Une équipe pourra faire appel à des joueurs licenciés FFF n'appartenant pas à son club dans la limite de 2 joueurs maximum sur la feuille de match. Les licences seront à la disposition du comité directeur et consultables à tout moment. Réserves ou demandes d'informations, seront à formuler, à la table de marque. Le Comité Directeur du tournoi a tout pouvoir pour statuer, ses décisions seront sans appel, et applicables immédiatement.

5. Arbitrage: Tous les matchs seront dirigés par des arbitres officiels désignés par le SCMB et leurs décisions seront sans appel.

6. Réclamations et appels: Les réclamations seront adressées au comité directeur, avant le début du tour suivant, par l'intermédiaire de la table de marque. Aucune contestation des décisions des arbitres ne sera recevable. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés sans appel par le Comité Directeur y compris les cas de discipline ou d'incivilité tant sur les terrains que dans l'enceinte du stade.

7. Assurances: Chaque équipe est responsable de contracter une couverture d'assurance appropriée pour ses joueurs. Le SCMB décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident de quelque nature que ce soit.

8. Report et annulation: En cas d'intempéries ou tout autre impondérable, le SCMB se réserve le droit d'annuler la compétition ou de la reporter à une date ultérieure. En cas de report les équipes engagées seront automatiquement réengagées.

LE COMITE DIRECTEUR DU SCMB

DEROULEMENT DU TOURNOI

Une première phase de poules composée de 4 groupes de 4 équipes se déroulera le matin et son classement déterminera une seconde phase de poules toujours composée de 4 groupes de 4 équipes comme suit :

- au terme de la première phase de poule du matin, les équipes classées 1ère et 2ème de chaque groupe se qualifieront pour la deuxième phase de poules de l'après-midi appelée « CHAMPION'S LEAGUE ».
- au terme de la première phase de poule du matin, les équipes classées 3ème et 4ème de chaque groupe se qualifieront pour la deuxième phase de poules de l'après-midi appelée « EUROPA LEAGUE ».

La composition des groupes de la deuxième phase de poules « CHAMPION'S LEAGUE » et « EUROPA LEAGUE » sera déterminée suivant le tableau ci dessous :

GROUPE CHAMPION'S LEAGUE				GROUPE EUROPA LEAGUE			
GROUPE E		GROUPE F		GROUPE G		GROUPE H	
1ER GROUPE A	E1	F1	1ER GROUPE B	3EME GROUPE A	G1	H1	3 EME GROUPE B
2EME GROUPE B	E2	F2	2EME GROUPE A	4EME GROUPE B	G2	H2	4 EME GROUPE A
1ER GROUPE C	E3	F3	1ER GROUPE D	3EME GROUPE C	G3	H3	3 EME GROUPE D
2EME GROUPE D	E4	F4	2EME GROUPE C	4EME GROUPE D	G4	H4	4 EME GROUPE C

CLASSEMENTS ET TROPHEES

Seuls les deux premiers de chaque groupe « CHAMPION'S LEAGUE » disputeront les demi finales puis la finale qui désigneront le classement de la 1ère à la 4ème place.
Les premiers des groupes « EUROPA LEAGUE » disputeront directement la finale qui correspond au classement des 9ème et 10ème places.

Les classements des groupes seront calculés comme suit :

Victoire : 4 points Match nul : 2 points Défaite : 1 point

En cas d'égalité, les équipes seront départagées dans cet ordre : en fonction de leur différence de but particulière (leur rencontre directe), leur différence de but générale, le nombre de buts marqués et enfin le nombre de buts encaissés.

En cas d'égalité parfaite entre plusieurs équipes au terme des rencontres de poule, le classement sera établi comme suit :

- égalité parfaite entre 2 équipes : une séance de 3 tirs au but départagera les deux équipes.
- égalité parfaite entre 3 équipes A,B,C. Une séance de tirs au but tripartite départagera les 3 équipes selon la formule choisie par la table de marque.
- égalité parfaite entre 4 équipes A,B,C, D. Une séance de tirs au but départagera les 4 équipes selon la formule choisie par la table de marque.

En cas d'égalité lors des finales « EUROPA LEAGUE » et « CHAMPION'S LEAGUE » une séance de cinq tirs au but départageront les équipes.

Un challenge sera décerné au vainqueur de la finale « CHAMPION'S LEAGUE » mais conservé par le SCMB.

